



VILLE DE SEYSSINS  
DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE L'ISERE  
Service Environnement

PE :

31 JAN. 2018

PEMA :

PN :

ASST :

Autre service :

Seyssins, le 30 janvier 2018

A l'attention de Mme Isabelle BARTHE  
D.D.T. de l'Isère  
Service Environnement  
17 boulevard Joseph Vallier  
BP 45  
38040 GRENOBLE Cedex 9

**Service Environnement et Développement Durable**

☎ 04 76 70 39 17

Dossier suivi par Maud SIMONET

Objet : EP Loi sur l'eau OUGC- Demande d'autorisation unique pour l'irrigation.

N/Réf. : SEDD-MS 18-4

A l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête,

Madame Barthe,

Le Préfet de l'Isère sollicite l'avis du conseil municipal de la commune de Seyssins sur le dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC38) pour l'irrigation sur le département de l'Isère et treize communes dans la Drôme.

La commission urbanisme, environnement, déplacements, travaux, ERP, projets' de la commune s'est rassemblée le mercredi 24 janvier en vue d'échanger sur ce dossier.

Le préfet de l'Isère a désigné la Chambre d'Agriculture comme Organisme Unique de Gestion Collective pour la mission de répartition des volumes d'eau à usage agricole. A partir de 2018, chaque irrigant se verra attribuer un volume d'eau pour son usage en fonction de la disponibilité en eau. Cette autorisation est donnée pour 10 ans mais le plan de répartition des volumes d'eau sera affiné chaque année par sous unité de gestion et sera complété par une gestion débitométrique pour un meilleur partage des ressources selon les usages identifiés et surtout les débits disponibles.

Cette organisation collective des volumes d'eau distribués pour l'irrigation va dans le sens d'une meilleure sensibilisation aux questions de disponibilité et de partage de la ressource et d'une incitation à la maîtrise des prélèvements.

Au regard du dossier et de l'impact prévisible des dérèglements climatiques sur notre secteur, les membres de la commission urbanisme, environnement, déplacements, travaux, ERP, projets' de la commune proposent d'appuyer l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant Drac-Romanche sous réserve de l'application des recommandations qu'elle propose. Il semble notamment nécessaire de partager régulièrement les connaissances acquises, en cours d'acquisition ou restant à acquérir pour une meilleure représentativité de la réalité de la disponibilité de la ressource en eau et de tous les prélèvements sur le bassin du Drac.



## VILLE DE SEYSSINS

L'enquête publique se déroulant du 2 janvier au 2 février 2018 inclus, je vous fais parvenir ces remarques dans les délais impartis et vous remercie de les indiquer dans le rapport de fin d'enquête.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

